

3° DIMENSION
Société civile immobilière
au capital de 117 000 euros
Siège social : Rue Albert Roux - Le Cythère
83250 LA LONDE LES MAURES
487 527 632 RCS TOULON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 OCTOBRE 2024

Le 11 octobre 2024

Les associés de la Société 3° DIMENSION, société civile immobilière au capital de 117 000 euros, divisé en 1 170 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Est présente :

- Madame Bernadette PORTELLI, titulaire de 1169 parts sociales en pleine propriété

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Bernadette PORTELLI, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts suite au décès de Monsieur Jean-Pierre PORTELLI.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de modifier l'article des statuts relatif à la répartition du capital social, suite au décès de Monsieur Jean-Pierre PORTELLI, en date du 08/08/2018.

Les statuts stipulent :

« la qualité d'associé est transmise de plein droit à tous les héritiers »

L'acte de dévolution successorale établi par Me Florence POUSSARDINB BOUDRA, notaire à Bormes Les Mimosas désigne les héritiers de M. Jean-Pierre PORTELLI à savoir :

La totalité de l'usufruit est attribué à Mme Michèle PORTELLI née BARTOLO
La nue-propriété est détenue en indivision à hauteur d'un quart chacun, par :

Violaine PORTELLI épouse ARRIZZI
Bernadette PORTELLI épouse GOBERT
Sabine PORTELLI
Alexandre PORTELLI

En conséquence, les statuts seront mis à jour de la façon suivante :

CAPITAL

Le capital est fixé à la somme de CENT DIX SEPT MILLE EUROS (117 000 €)

Il est divisé en 1170 parts de 100 € chacune, numérotées de 1 à 1170 et attribuées de la façon suivante :

Bernadette PORTELLI	la pleine propriété de 1169 parts	1 169 parts
Numérotées de 1 à 1169		

Michèle PORTELLI	l'usufruit de la part numérotée 1170
------------------	--------------------------------------

Indivision PORTELLI	la nue-propriété de la part numérotée 1170	1 part
constituée à hauteur de $\frac{1}{4}$ chacun		
	Violaine PORTELLI	
	Bernadette PORTELLI	
	Sabine PORTELLI	
	Alexandre PORTELLI	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Bernadette PORTELLI
Gérante